
Arrondissement
d'Avesnes sur Helpe

Canton d'Avesnes Sud

Tél +03 27 59 24 38
Mairie.Larouillies@Wanadoo.fr

COMMUNE DE LAROUILLES

59219

**39ème Rallye de Fourmies en Avesnois**

Samedi 31 Juillet 2021
Dimanche 1er Août 2021

**ARRETE MUNICIPAL PORTANT RESTRICTION DE CIRCULATION
VC201, VC205 et VC204**

Nous, Wilfrid SALMON, Maire de la Commune de Larouillies,
VU le Code des Communes, articles L 131-1, L 131-2, L 131-3, L 131-4 et L.184-13
VU le Code de la Route, article R 54, R 225 et R 225-1
VU l'arrêté du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes et ses modificatifs
VU la demande présentée le 30 Avril 2021 par Monsieur Eric LEFEBVRE, Président de l'ASA SAMBRE ET HELPE pour
l'organisation du 39ème Rallye de Fourmies en Avesnois les 31 Juillet et 1^{er} Août 2021
CONSIDERANT que le bon déroulement du 39ème Rallye de Fourmies en Avesnois les 31 Juillet et 1^{er} Août 2021 sur
les VC 201 en partie et VC 205 commande de réglementer la circulation sur les voies susdites.

ARRETONS

- Article 1 : La circulation de tout véhicule sera interdite les samedi 31 Juillet 2021 et dimanche 1er Août 2021 à partir de 07 heures et jusqu'à la fin des épreuves sur la VC 205 en totalité et sur la VC 201 à partir du croisement de la VC 204 jusqu'à la limite territoriale.
- Article 2 : L'interdiction de circulation visée à l'article 1 n'est pas applicable aux riverains et aux usagers des garages.
- Article 3 : Par dérogation aux prescriptions de l'article 1, la voie susnommée pourra être utilisée par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules des services de secours et de lutte contre l'incendie.
- Article 4 : Pour faciliter l'accès aux véhicules cités dans l'article 3, la circulation de tout véhicule sera interdite les samedi 31 Juillet 2021 et dimanche 1er Août 2021 de 07 heures et jusqu'à la fin des épreuves sur la VC 204 en totalité.
- Article 5 : L'interdiction de circulation visée à l'article 4 n'est pas applicable aux riverains et aux usagers des garages.
- Article 6 : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions.
- Article 7 : Les infractions au présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.
- Article 8 : Madame la Secrétaire de Mairie, Monsieur le Chef de la Brigade de Gendarmerie d'Avesnes-sur-Helpe, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Larouillies, le 01 Mai 2021
Le Maire
Wilfrid SALMON

